

L'an deux mil vingt-quatre et le huit octobre, à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absents excusés : DARZACQ Christophe, LOCHE Benoît, CUPILLARD Hélène, CONVERSEZ Félicie.

Le compte-rendu du 28 août 2024 est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté de communes Chalosse Tursan.

a) PLUi. Par rapport au dernier document présenté le 12 septembre à la Conférence des Communes, le conseil municipal, à l'unanimité, est défavorable au reclassement des zones 1AU en zones 2AU bloquées par le problème de la station d'épuration. En effet, la résolution de ce blocage est du ressort du syndicat des Eaux, qui en a la compétence pleine et entière depuis le 6 juillet 2000.

L'arrêt du PLUi est fixé au 5 novembre.

b) Voirie. Afin de « prendre rang », Mr le Maire a adressé une demande de fonds de concours (42 000 €) pour la réalisation, en 2025, de la 1^{ère} partie du « Chemin de la Vigne », rue de Village-Neuf.

c) Santé.

➤ Une réunion a eu lieu le jeudi 3 octobre avec XL Habitat, la Communauté de Communes Chalosse Tursan (CCCT) et Mr le Maire.

Réunion constructive, les deux parties tombant d'accord très rapidement. Il y aurait une « maîtrise d'ouvrage associée » (XL Habitat et Communauté de Communes Chalosse Tursan). XL Habitat ferait les travaux avec les entreprises titulaires du marché suivant le cahier des charges des médecins et, à la fin, la CCCT achèterait l'espace médical en profitant des diverses subventions. In fine, il y aura donc une copropriété. Avant-projet détaillé en décembre et livraison fin 2025, en même temps que la résidence autonomie.

➤ Mr le Maire a rencontré un médecin, le docteur PASSELERGUE, le 27 septembre et doit le rencontrer à nouveau le 11 octobre. Il serait intéressé pour une installation, bien entendu en accord avec l'équipe médicale de Samadet.

2. SIVU des écoles du Tursan

- Effectifs en hausse comme prévu : 111 contre 102 en 2023/2024.

- La plupart des travaux demandés ont été réalisés, certains seront finalisés pendant les prochaines vacances.

- Pour les gros travaux prévus en 2026, une réunion sera programmée en novembre-décembre.

- Pour la Protection Sociale Complémentaire, le Comité syndical a choisi la proposition de GROUPAMA D'OC « Pack privilège ».

- Remplacement de Nicolas MIMBIELLE à prévoir en novembre-décembre.

3. Piscine

Sur cette saison 2024, 1 245 entrées pour les élèves des écoles et collège de Geaune ainsi que l'école de Philondenx du 6 juin au 5 juillet et du 5 au 11 septembre sous la surveillance de Nicolas Mimbielle assisté de divers parents.

Du 6 juillet au 31 août, ouverture au public sous la surveillance de Claudine Cancé qui a aussi dispensé des cours de natation et deux séances d'aquagym par semaine. Sur cette période nos jeunes du CIMJ ont proposé des glaces à la vente afin d'alimenter leur caisse en prévision de besoins dans leurs divers projets.

Consommation d'eau, suite au relevé de fin de saison il s'avère que la consommation d'eau a été largement supérieure aux années précédentes. Des investigations vont être lancées mais il faudra sûrement attendre la remise en eau complète des bassins pour trouver l'origine.

4. SIETOM DE CHALOSSE. Au vu de la programmation des travaux de la résidence autonomie, Mr le Maire propose d'écrire au SIETOM pour leur demander d'avancer la nouvelle conteneurisation sur Geaune et ne pas attendre 2028. Le conseil municipal, à l'unanimité approuve la proposition.
5. Etat de catastrophe naturelle. La commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par arrêté du 23 septembre 2024, arrêté publié au Journal Officiel du 30 septembre 2024, pour un phénomène « inondations par ruissellement et coulée de boue associée » survenue du 8 au 9 juin 2024. Les personnes concernées ont jusqu'au 29 octobre pour le déclarer à leur assurance.

II - RESSOURCES HUMAINES

1. Mouvements de personnel.

a. A l'issue de son congé de longue maladie, le conseil médical a émis un avis favorable à l'admission à la retraite pour invalidité non imputable au service de l'agent Raphaël CHASSERY. Une demande de retraite pour invalidité est donc déposée auprès de la CNRACL. Dans l'attente de la liquidation, l'agent est maintenu à ½ traitement par la commune.

Damien THOUAULT, qui le remplace est en CDD jusqu'au 30 novembre prochain. La procédure de recrutement pour remplacer Raphaël CHASSERY peut être lancée prochainement.

b. Secrétariat de mairie. Afin de prévoir le départ à la retraite d'une secrétaire à la fin du mois de juin 2025, Mr le Maire et Gilles LACOSTE, adjoint en charge du personnel administratif, ont reçu, le 4 octobre Mme Pauline BLANCHARD qui a obtenu, en mai dernier, le diplôme universitaire « Carrières territoriales en milieu rural ». Celle-ci s'est montrée très intéressée par le poste. Une réponse lui sera donnée début décembre.

2. Avancement de grade. Deux agents ont les conditions requises pour être nommés au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe. Compte tenu des besoins de la commune et des tâches qu'ils accomplissent, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer les postes correspondant à cet avancement de grade avec effet au 01/01/2025.

3. Protection Sociale Complémentaire. Par décret du 20 avril 2022, les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent aider leurs agents en participant aux financements du risque « prévoyance » à compter du 01/01/2025 et du risque « santé » à partir du 01/01/2026. La commune peut choisir de participer sur le risque « prévoyance » par l'intermédiaire :

- Soit de la labellisation (participation financière aux

agents pour les contrats ou règlements de protection sociale complémentaire que ceux-ci souscrivent auprès de prestataires labellisés,

- Soit une convention de participation pour une durée de 6 ans :

➤ proposée par le CDG40,

➤ ou un autre opérateur après mise en concurrence des offres.

Après avoir comparé les offres de Territoria Mutuelle, proposée par le CDG40 et GROUPAMA D'OC, Mr le Maire propose de retenir l'offre de GROUPAMA par rapport à des garanties légèrement supérieures et un interlocuteur de proximité. Il propose également de choisir la meilleure formule soit « Pack Privilège ». Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

D'autre part, Mr le Maire propose de fixer la participation à 50 % soit environ 2 300 €/an. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Les différents documents (saisine du Comité Social Territorial et délibérations) seront envoyés au CDG40 avant le 21/10/2024 pour examen par le CST le 18/11/2024.

Une réunion avec élus, agents et conseiller GROUPAMA aura lieu le lundi 21 octobre à 17h00.

III - FINANCES

1. Des ajustements sont nécessaires pour, notamment, des travaux de façades de la mairie et la fin des travaux du dojo.

2131-100 : + 2 000

231-115 : - 2 000

231-111 : + 31 000

231-126 : - 31 000

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

2. Cotisation association « Bastides 40 ». Comme rappelé lors de l'assemblée générale du 23 mars 2024 à Geaune, le montant de la contribution s'élève à 30 cents d'euros par habitant de la commune, dont 6 cents sont reversés à la Fédération des Bastides d'Aquitaine. La base de calcul du montant de cotisation de chaque commune est la population légale définie par l'INSEE. Pour Geaune, population 756 habitants soit une cotisation annuelle de 226,80 €.

IV - POINT ÉTUDES, TRAVAUX ET ACHATS

1. Achats.

a. Le 19 septembre, signature de l'acte authentique pour l'acquisition des 2 parcelles de la zone du Bourdet pour la construction du bâtiment des services techniques.

b. Le 3 octobre, signature de l'acte authentique pour l'acquisition de la piscine.

2. Etudes, travaux.

a. Chemin de la Vigne. Les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre derniers a eu lieu la 3^{ème} séquence de travail du Bureau d'Etudes sur le terrain : réunion publique, diverses réunions avec le Collège, la Cave, les maires, le comité technique et le conseil municipal. Le projet commence à bien se dessiner ainsi que le phasage. A suivre.

b. Fuite d'eau à la piscine. Mr le Maire adressera un courrier au Syndicat des Eaux pour demander un dégrèvement partiel. Des investigations devront avoir lieu lors de la remise en eau, l'année prochaine.

c. Centrale frigorifique de la boucherie. Au vu du bail, la

commune étant propriétaire de cet équipement, elle doit en assurer la réparation.

- d. Lettre de Mme PEREZ. Dans ce courrier, Mme PEREZ, qui habite au 2 rue Jean Moulin, à l'angle avec la rue du Tursan, nous signale que le talus côté rue du Tursan, qui jouxte sa propriété s'érode. D'après elle, cette érosion est due, en grande partie, au passage de l'épaveuse. Elle demande donc que l'entretien se fasse manuellement. Dominique ARRAGON, fera passer le message.
- e. Dojo. Les activités ont de suite investi la place dès l'inauguration. Judo enfants, adultes, éveil judo, self défense, aikido et aikitaïso, gymnastique, Kick boxing. L'entretien sera effectué tous les lundis pendant 2 heures par Virginie et le jeudi 13h30 à 14h30 par Michel.
- f. Panneaux solaires piscine. Les panneaux solaires sont en place, ne manque que les armoires de connexion vers le réseau pour la mise en service.
- g. Pôle enfance. Suite à l'inondation du pôle enfance avec les 2 derniers épisodes pluvieux importants nous avons nettoyé par hydrocurage et passage caméra tous les réseaux pluviaux de cette zone (hall des sports vers camping). Deux visites d'experts pour l'assurance CCCT et pour la commune ont été effectuées, nous attendons les comptes-rendus.

V - STÉRILISATION DE CHATS

Afin de limiter la prolifération de chats « errants », Mr le Maire propose de passer une convention avec l'association Hinalya pour attraper et faire stériliser des chats. L'engagement est à hauteur de 1 000 €, sur la base d'un estimatif de 14 animaux (mâles et femelles). Le paiement sera effectué de la façon suivante :

- Un acompte de 500 € au lancement de l'opération,
- Le solde sur la base d'un état fourni par l'association : nombre d'animaux stérilisés, lieu de trappage, identité du vétérinaire, coût de l'acte.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VI - MANIFESTATIONS PASSÉES ET À VENIR

1. Passées

- a. Forum des associations et inauguration dojo. Le forum s'est déroulé le samedi 7 septembre au matin sous les arcades de la place de l'Hôtel de Ville et dans la salle Robert DUCAMP ; les 22 associations présentes ont eu à cœur de présenter leurs activités. Le midi, le comité des fêtes a organisé un repas à la salle des fêtes. L'après-midi, l'UFOLEP et des associations locales ont organisé des jeux et des ateliers sportifs dans le hall des sports ; puis, démonstrations de judo/self défense, d'Aïkido et de Kick Boxing. La journée s'est achevée par l'inauguration du nouveau dojo en présence de nombreuses personnalités, de membres des associations locales et de Geaunois, le tout clôturé par les traditionnels discours et verre de l'amitié.
- b. Festival du jeu. Le Week-end du 3, 4 et 5 octobre plus de 1 250 visiteurs ont participé au festival du jeu « A L'asso 3 » organisé par le Nain Geaune. Ce festival culturel gratuit était l'occasion de découvrir des tas de nouveautés, de concourir lors de tournois, de jouer à de nombreux jeux d'adresse, de réfléchir sur l'Escape Box, de se restaurer...

Une telle réussite fut possible grâce aux nombreux bénévoles de l'association qui ont accueilli les scolaires le vendredi et le nombreux public le reste du week-end. L'équipe du Nain Geaune souhaite remercier la Mairie de Geaune, pour le prêt des salles et du matériel. Elle se remet en action pour préparer la 4^{ème} édition de 2025.

2. A venir

- a. Salon du livre les 12 et 13 octobre
- b. Théâtre.

- Dimanche 10 novembre. Tapis jaune. Co organisé par 3 associations : Les Tréteaux de Geaune, la Compagnie des Augustins et Interlude.
- Samedi 23 et dimanche 24 novembre. Les Affreux Jo Geaune feront leur représentation annuelle.

VII - DIVERS

1. Courrier à Village-Neuf. Comme prévu, un courrier de remerciements cosigné par Mr le Maire et Mr le Président du Comité de Jumelage a été envoyé à la municipalité de Village-Neuf par rapport à leur contribution au 85^{ème} anniversaire de l'évacuation des Alsaciens dans les Landes.
2. Classement de la commune de Geaune. Dans le palmarès du journal Le Figaro, paru le 2 août 2024, à la question : « Où acheter un pied à terre à la campagne dans le Sud-Ouest (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) ? », Geaune est classée 93^{ème} sur 1 300 communes et 2^{ème} commune landaise derrière Saint-Sever.
3. Parrainage Geaune/Escadron Tursan. Les 20 ans de cette confirmation de parrainage auront lieu le 11 novembre 2024.
4. Visite de la Base Aérienne 118 de Mont-de-Marsan. Elle est prévue le mercredi 11 décembre.

La séance est levée à 21 h 45.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe Excusé

LOCHE Benoît Excusé

PLAÏNO David

SALLET Marie

CUPILLARD Hélène Excusée

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie Excusée